



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient  
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu  
www.cc-sud.eu

## Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail Espèces Benthiques VIII&IX Vendredi 15 Octobre 2021– Visioconférence

*Une minute de silence a été respectée en mémoire de Purificación del Carmen Fernández Alvarez.*

Serge Larzabal, président du groupe de travail, a remercié les membres pour leur participation ainsi que les représentants de la Commission européenne et des États Membres.

Le compte rendu de la précédente réunion ainsi que l'ordre du jour ont été validés par l'ensemble des membres.

### 1. Avis TAC 2022

Les membres ont été appelés à commenter les propositions reçues par le secrétariat pour chacun des stocks ci-dessous. Le secrétariat a rappelé que des commentaires pourront être également transmis après la réunion pour les stocks qui nécessitent un temps de réflexion plus important.

Javier Lopez (OCEANA) a précisé la position des ONG environnementales du CC SUD : pour l'ensemble des stocks, ces ONG proposent de suivre l'avis du CIEM c'est à dire un TAC correspondant au RMD, lorsque cette valeur est disponible, ou de suivre l'approche de précaution si la valeur du RMD n'est pas connue. Le cadre législatif est clair, il faut essayer d'atteindre ces objectifs, en sachant que les avis du CIEM représentent la meilleure science disponible.

Sergio Lopez (OPP LUGO), Julien Lamothe (ANOP), Santiago Folgar Gutierrez (AVOCANO) et Maria Jose Rico Fernandez (FECOPPAS) ont tous réagi à cette position des ONG, soulignant sa fermeté et l'impossibilité d'ouvrir un débat constructif. La durabilité socio-économique ne doit pas, selon eux, être mise de côté, l'impact cumulés de baisses importantes proposées pour des stocks corrélés n'est ainsi pas soutenable pour le secteur, et des solutions intermédiaires pourraient être trouvées. Le CIEM présente ainsi divers scénarios dans ces avis, particulièrement pour les stocks disposant d'une évaluation des fourchettes de mortalités. Les membres du secteur ont demandé aux ONG environnementales de faire preuve de souplesse.

#### ➤ Merlu VIIIabd

David Milly (Pêcheurs d'Aquitaine) a commenté que des chiffres mettant en avant l'impact socio-économique d'une baisse importante des possibilités de pêche devrait être ajouté à l'avis, notamment du point de vue espagnol (l'impact en France étant relativement faible). Un outil permettant d'évaluer les impacts socio-économiques des mesures de gestion sera



bientôt disponible. Sergio Lopez (OPP LUGO) a ainsi indiqué que sa flotte dépend à 90% de cette espèce.

Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) une réduction plus faible pourrait être envisagée, tout en restant dans la fourchette de mortalité, la biomasse étant en bon état, ne pas le considérer serait contraire au plan de gestion des eaux occidentales. Des avis scientifiques sur les impacts socio-économiques seraient nécessaires.

➤ **Merlu VIIIc IXa**

Pas de commentaires supplémentaires

➤ **Sole VIIIab**

Luis Francisco Marin (OPPAO) a souligné l'importance de ne pas séparer les espèces en différents TAC, ce qui conduirait à la mise en place de « microquotas » au vu des possibilités de pêche actuelles. Luis Francisco Marin a également interrogé la Commission Européenne sur la date de publication des propositions pour les stocks communs avec le Royaume-Uni. Ursula Krampe (DG MARE) a alors indiqué qu'elles seront publiées autour du 10 décembre. David Milly (Pêcheurs d'Aquitaine) a commenté que les professionnels essaient de déterminer des mesures supplémentaires qui pourraient endiguer la baisse chronique du recrutement, cependant il faut également considérer les éléments environnementaux. Il sera également important d'apporter des chiffres socio-économiques.

➤ **Cardines VIIIabd / Baudroies VIIIabd**

Nicolas Michelet (CNP MEM) a souligné l'importance de conserver les flexibilités interzonales déjà en place pour ces stocks.

➤ **Cardines VIIIc / Baudroies VIIIc**

Pas de commentaires supplémentaires

➤ **Merlan VIII&IXa**

Pas de commentaires supplémentaires

➤ **Lieu Jaune VIII**

Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) a souligné l'aspect arbitraire d'une baisse automatique de 20% des possibilités de pêche sous couvert du principe de précaution. Une communication de la Commission Européenne datant de 2000 soulignait pourtant que le principe de précaution ne devait en aucun cas conduire à de telles décisions arbitraires et ne s'appliquait qu'en cas de risques potentiels : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM:I32042>

➤ **Plie VIII&IXa**

Le représentant d'ADAPI n'étant pas présent, il a été convenu que le CNP MEM et AD API échangeront afin de s'accorder sur une position commune.

Nicolas Michelet (CNPMEM) a souligné la difficulté de se limiter à une approche stock par stock concernant le Merlan, le lieu jaune et la plie. Suite à des diminutions importantes en 2020 pour le stock de Merlan (amenant le TAC au niveau des captures), et sur la plie (environ de 50%), nous sommes désormais dans une situation de tension. La demande faite sur le lieu jaune est donc à considérer au regard de ces stocks, la gestion de ces stocks impactant la même flottille, les mêmes navires. La méthodologie appliquée pour le principe de précaution entraîne des difficultés majeures et n'a plus de sens, nous travaillons avec l'Agria pour améliorer les connaissances pour ces stocks de catégorie 5.

Ursula Krampe (DG MARE) a rappelé que la Commission est consciente des problèmes liés à l'application du principe de précaution et aux pêcheries mixtes, mais des règles sont définies dans l'article 5 du plan et déterminent les actions de la Commission : la prise en compte des situations de « choke », le manque de données. J'entends souvent, que ces manques de données sont dus au manque de contributions des pêcheurs, les données doivent arriver jusqu'au CIEM, c'est peut-être un travail à réaliser pour améliorer le transfert des données.

Jean Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) a réagi à cette intervention d'Ursula Krampe, en précisant que le manque de données n'est pas dû à un manque de déclaration de la part des professionnels, ce que pourrait laisser entendre l'intervention de la Commission. Ce manque de données est dû selon Jean-Marie Robert, au manque de moyens humain dans les instituts scientifiques, pour réaliser des mesures.

## **2. Actualités du groupe d'États Membres Sud**

Juan-Antonio Espejo Lena (Administration espagnole) a rappelé le travail réalisé par le groupe d'États Membres en 2021, cinq sujets étaient ainsi au programme : les plans de rejets, les captures accidentelles de cétacés, la définition de la pêche dirigée, la langouste rouge et finalement la dorade rose. Juan-Antonio Espejo Lena a ainsi apporté des précisions sur chacune de ces thématiques sur lesquelles les membres du CC SUD ont pu réagir :

**Plan de rejets** : La seule exemption à l'obligation de débarquement qui nécessitait une justification pour son maintien cette année était la raie fleurie. Ce que le groupe d'États Membres est parvenu à faire, l'acte délégué devrait ainsi être disponible sous peu. Ce qu'Ursula Krampe (DG MARE) a confirmé.

**Captures accidentelles de cétacés** : le groupe d'États Membres à travailler afin d'atteindre les objectifs de leur recommandation conjointe de 2020, en élaborant un modèle permettant une harmonisation des données et une transmission régulière. Ce travail doit être poursuivi afin de pouvoir analyser ces données.

Serge Larzabal (CNPMEM) a indiqué savoir que la Commission avait envoyé une lettre sur ce sujet au groupe d'États Membres, il serait intéressant pour les membres du CCSUD d'en avoir connaissance. Juan-Antonio Espejo Lena a indiqué que cette lettre devrait être discutée en High Level Group avant de pouvoir être transmise au CC SUD.

En réponse à Santiago Folgar Guttierrez (AVOCANO), Ursula Krampe (DG MARE) a rappelé que la Commission avait à multiples reprises indiqué que les propositions faites dans la recommandation conjointe sur les cétacés n'étaient pas suffisantes, la Commission ne considère pas que nous sommes « sur la bonne voie », même si elle reconnaît le travail effectué et le manque de connaissances.

Au vu de la saison hivernale qui approche et des évaluations scientifiques clairement négatives de la recommandation conjointe tout comme l'a exprimée la Commission, Andrea Ripol (Seas at Risk) a interrogé les États Membres sur leur plan d'action pour aller plus loin ? Juan-Antonio Espejo Lena a indiqué qu'une réponse ne pourra être faite qu'après la tenue du High Level Group la semaine suivante.

Julien Lamothe (ANOP) a insisté sur le besoin d'objectiver ces discussions, les travaux sont en cours sur la population de dauphin, dont l'abondance n'a pas été réduite depuis 10 ans.

**Définition de la pêche dirigée :** c'est un travail qui est réalisé par l'ensemble des groupes d'États Membres. Le groupe SUD a transmis en Mai 2021 les informations manquantes à la précédente recommandation. Cependant en juillet la Commission a indiqué que plus de travail était nécessaire.

Julien Lamothe (ANOP) a indiqué que selon lui les travaux sur la pêche dirigée avancent difficilement, la commission ayant son propre jugement.

Maria Moset (DG MARE) la Commission Européenne travaille avec le CSTEP et des consultations spécifiques, il faut cependant continuer à travailler, une solution satisfaisante n'a pas encore été trouvée, la Commission s'engage à continuer à participer et à s'investir sur le sujet.

**Dorado rose :** les propositions du groupe d'États Membres ont été acceptées et reprises dans un acte délégué sans aucune modification.

Nicolas Fernandez Munoz (OP CONIL) a souligné la situation spécifique du golfe de Cadiz, à cause de la proximité avec le Maroc au niveau du détroit de Gibraltar, ces difficultés devraient être prises en compte dans les études. Juan-Antonio Espejo Lena a cependant indiqué que la recommandation conjointe faite par le groupe d'États Membres ne concerne que les zones CIEM VI, VII et VIII, donc pas le golfe de Cadiz.

**Langouste rouge :** sur demande du CC SUD, le groupe d'États Membres, a étudié la possibilité d'harmoniser la taille minimale à l'échelle régionale (de 9,5 à 11cm). Cependant l'administration portugaise a refusé cette proposition justifiant d'une incidence trop importante sur son marché.

Serge Larzabal (CNPMEM) a rappelé que lors du groupe de travail du CC SUD sur ce sujet, il y avait consensus sur l'harmonisation de la taille, l'avis émis a de plus été approuvé avec

consensus. Cependant, les problèmes de marché sont entendables, même si c'est ce même argument qui a poussé la France à modifier la taille à 11cm. Est-ce que le Portugal peut envisager une taille minimale de 11cm pour l'export ?

Maria Moset (DG MARE) a remercié le CC SUD pour l'avis 148 et rappelé qu'effectivement une telle modification doit se faire via une recommandation conjointe. Maria Moset a également rappelé qu'un rapport sur le règlement Mesures Techniques et sa mise en œuvre actuelle, venait d'être publié et recommande aux membres d'y prêter attention. Un plan d'action en complément de ce rapport va également être publié très prochainement.

Francisco Portela Rosa (VIANAPESCA) a souligné son accord pour une augmentation de la taille minimale de la langouste, ce qui est également l'avis de l'IPMA, selon lui, il n'a pas connaissance des difficultés de marché évoquées.

Alda Centeio (Administration portugaise) a rappelé qu'en 2001, la législation portugaise prévoyait une taille minimale de 11cm pour la langouste, cependant elle a été modifiée quelques années plus tard à 9,5cm. Aujourd'hui suite à l'avis du CC SUD, le secteur portugais lui a indiqué qu'il n'y avait pas d'intérêts à augmenter la taille minimale : l'introduction de langouste venant du Maroc est en effet déjà difficile à gérer pour notre marché, une augmentation de la taille minimale viendrait renforcer ce problème. Gualberto Costa Rita (Fédération des Açores) a indiqué qu'en effet une augmentation de la taille ne lui semblait pas envisageable, du point de vue du marché, en particulier aux Açores.

Finalement, Juan-Antonio Espejo Lena a indiqué que le prochain « High Level Group » se tiendrait la semaine suivante, la question des cétacés y sera notamment abordée.

### **3. Projet d'avis Article 6 du plan de gestion**

Chloé Pocheau (Secrétariat du CC SUD) a rapidement rappelé les objectifs de cet avis : la réalisation d'études en lien avec les parties prenantes pour déterminer des options qui permettraient de limiter les variations annuelles des possibilités de pêche.

Julien Lamothe (ANOP) a rappelé la position française : conforter une méthodologie de travail cohérente entre les conseils consultatifs et les scientifiques sur ce sujet, d'établir un cadre de travail, ce qui a déjà pu se faire par le passé (exemple de la sole), pour pouvoir proposer des éléments concrets, ce qui est l'essence même des conseils consultatifs selon lui. Ce qu'a également souligné Serge Larzabal (CNP MEM) : les membres du CC SUD souhaitent être proactifs.

Ursula Krampe (DG MARE) a remercié cette proposition et souligné que ce travail va dans le bon sens. Cependant Ursula Krampe a émis des réserves concernant les stocks partagés. Ursula Krampe a également rappelé que la Commission travaille avec le CIEM et non le CSTEP sur ces questions.

Julien Lamothe (ANOP) a réagi en indiquant qu'il souhaite attendre la réponse écrite de la Commission sur ce point. Julien Lamothe regrette que le CSTEP soit de moins en moins consulté, les avis du CIEM ne prenant pas en compte les aspects socio-économiques, or la durabilité est un point important de la PCP.

#### **4. Présentation consultation PCP**

Chloé Pocheau (Secrétariat du CC SUD) a présenté aux membres un nouvel outil de consultation nommé 'PadLet' qui avec l'accord du Président et du président de groupe sera utilisé pour préparer les avis concernant une éventuelle réforme de la PCP. Une première phase de consultation sera mise en place jusqu'au 3 Novembre via cet outil, dont les consignes d'utilisation ont été présentées lors de la réunion et reste téléchargeables sur le site du CC SUD.

Cet outil permet la publication de « Post 'It » et de réagir aux commentaires déjà publiés, le secrétariat espère ainsi dynamiser le processus de consultation et faciliter la participation de tous.

Un premier bilan sera réalisé lors du Comité Exécutif du 9 Novembre.

Nicolas Fernandez Munoz (OP CONIL) a souligné, selon son expérience, que cette méthode était simple, très claire et permettait de faciliter la participation.

Maria Moset (DG MARE) a indiqué trouver cet outil très intéressant car permettant de prendre en considération toutes les opinions, elle félicite le CC SUD pour cette initiative. Maria Moset a rappelé qu'effectivement un rapport sur le fonctionnement de la PCP est attendu pour fin 2022.

#### **BILAN :**

- Les membres seront invités à compléter l'avis TAC 2022 avant le Comité Exécutif du 9 Novembre, où sa validation sera étudiée.
- L'avis sur l'article 6 du plan de gestion sera présenté en l'état au Comité Exécutif
- La consultation « Padlet » sur la PCP est ouverte jusqu'au 3 Novembre, un premier bilan sera fait au Comité Exécutif pour décider de la suite des travaux.
- Les membres ont été informés des actualités du groupe d'États Membres, les discussions sur les cétacés sont notamment encore en cours.



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient  
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu  
www.cc-sud.eu

